



**FACULTÉ DES SCIENCES  
MONTPELLIER**

---

**CONSEIL**  
**SEANCE DU 17 MARS 2021 - N° 318 -**

---



Présidé par Monsieur Alain HOFFMANN, Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier

Relevé de conclusions approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier le 15 avril 2021

**MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES**

**Collège A : PROFESSEURS DES UNIVERSITES**

Rachel **CERDAN**  
Benoîte **DE SAPORTA**  
Gilles **DESPAUX**  
Agnès **FICHARD-CARROLL**  
Jean-Sébastien **FILHOL**  
Marie **FORET**  
Sylvie **HURTREZ**  
Philippe **MÜNCH**  
Bertrand **PLEZ**  
Michael **SMIETANA**

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
X	
X	
X	
X	
X	
X	
X	

**Collège B : AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS**

Anne-Muriel **ARIGON**  
Richard **ARINERO**  
Emilien **AZEMA**  
Sèverine **BERARD**  
Christine **LEREDDE**  
Vanessa **LLERAS**  
Alban **MANCHERON**  
Fleurice **PARAT**  
Marc **ROLLAND**  
Béatrice **ROY**

	Sèverine <b>BERARD</b>
X	
X	
X	
X	
X	
X (arrivée à 9h25)	

**Collège C : USAGERS**

Teddy **BAYLET**  
Renaud **SOROT**  
Guilhem **FOUILHE**

Présent(e)	Représenté(e) par
X	

**Collège D : Personnels IATSS**

Georges **BOUBY**  
Dalila **HAMMAR**  
Nabil **KOUADRI**  
Nicolas **MOUREAU**

X	
X	

**Personnalités extérieures**

Christian **ASSAF**  
(Région Occitanie-Pyrénées- Méditerranée)  
François **LANOT**  
(Conseil Départemental de l'Hérault)  
Jacques **DIETRICH**  
(Conseil Économique, Social et Environnemental Régional  
-Occitanie- Pyrénées- Méditerranée)  
Éric **JALLAS**  
(Chambre Régionale de Commerce et de l'Industrie)  
Max **LEVITA**  
(Montpellier Agglomération)

Présent(e)	Représenté(e) par
Excusé	
Excusé	

**Personnalités extérieures à titre personnel**

Sylvie **MALACARNE**  
Alexandre **PATERNE**  
Jean-Pierre **PECOUL**

X	
Excusé	

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université Montpellier 2 le 29 avril 2011, - Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -,

**Membres en exercice : 40**

(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :  
Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée

**Invités permanents présents :**

**- Directeur(trice)s adjoint(e)s**

Adam **ALI** (Ressources Humaines)  
Richard **ARINERO** (Licence)  
Frédéric **LEMOIGNO** (Pédagogie/LMD5)  
Jean-Michel **MARIN** (Politique Scientifique)

**- Responsable Pédagogique :**

Bertrand **PLEZ** (Master)

**- Directeurs Département d'enseignement / Service d'appui à la pédagogie**

Benoite **DE SAPORTA** (Mathématiques)  
Pascale **GALL-BORRUT** (EEA)  
Hervé **LOUCHE** (Mécanique) - *Excusé*  
Arnaud **MARTIN** (BE)  
William **PUECH** (Informatique)

**- Chefs de service**

Gilles **GUEVELLOU** (Directeur administratif)  
Béatrice **GOUJON** (Directrice administrative adjointe)  
Béatrice **BOYER** (Responsable du service Communication)  
Corinne **FERNANDEZ** (Responsable du service Relations Extérieures et Partenariales)

**- Chargés de mission**

Emilien **AZEMA** (RI)  
Dylan **LAPE** (Etudiants)

**- Secrétaire de séance**

Sandra **GAUCERAND** (Assistante de direction)

Le **mercredi 17 mars 2021**, à 8 heures 50, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le 11 mars 2021, se sont réunis sous la Présidence de **M. HOFFMANN**, Directeur de la Faculté des Sciences, en visioconférence, via l'application Zoom.

## 1. Intervention du Directeur

### a. Ordre du jour

**M. HOFFMANN** annonce l'ordre du jour :

- 1- Intervention du Directeur,*
- 2- Vote du relevé de conclusions du Conseil du 11 février 2021,*
- 3- Actes règlementaires :*
  - a- Présentation et vote des statuts de l'IRES,*
  - b- Présentation des Statuts de la Faculté des Sciences,*
- 4- Pédagogie : avancement du LMD5,*
- 5- Questions diverses.*

**M. HOFFMANN** précise qu'il y a quelques modifications concernant l'ordre du jour :

- le point 2 est reporté car il n'a pas pu relire le relevé de conclusions dans les temps,
- les statuts de l'IRES seront présentés mais ils ne seront pas votés. Le Conseil se prononcera sur ce texte en même temps que les statuts de la composante, lors d'une prochaine séance.

Concernant les questions diverses, **M. HOFFMANN** indique qu'en Bureau **M. ROLLAND** a abordé 2 points. **M. ROLLAND** s'interrogeait sur le maintien des examens de session 2 en présentiel. **M. HOFFMANN** précise que ces examens seront bien en présentiel. Il n'y a aucun changement au calendrier déjà voté par le Conseil. Puis, **M. ROLLAND** a évoqué l'incohérence des emplois du temps et du contenu de la L1 LAS.

**M. HOFFMANN** informe que **M. LEMOIGNO** et **M. ARINERO** répondront à la 2<sup>e</sup> remarque en fin de séance.

**M. HOFFMANN** demande si l'auditoire souhaite aborder de nouvelles questions diverses. Il précise qu'il y répondra en fin de séance.

**M. FILHOL** note que le logiciel de saisie des enseignements prévisionnels ne sera pas actif à la rentrée 2021. Il demande si un autre outil le remplacera, de manière à organiser sereinement l'année universitaire.

**M. BOUBY** précise qu'il n'a pas de question diverse à poser, mais une information à transmettre aux Conseillers de la Faculté des Sciences. Il a appris que le Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier avait validé ce lundi 15 mars les comptes de l'Etablissement pour l'année 2020. L'UM a économisé 11 millions d'euros, soit environ 20 pour cent de son budget fonctionnement et a choisi de placer cette économie sur le fond de roulement.

**M. BOUBY** ajoute qu'en début de séance, le CA a applaudi les associations qui, avec la subvention de 2000 euros attribuée par la FdS, ont distribué des paniers alimentaires aux étudiants en difficulté. Il regrette que ce soit aux associations de trouver

des fonds pour aider les étudiants, alors que l'Université économise 11 millions d'euros et ne fait rien pour ses étudiants et ses personnels. Il s'interroge sur l'avis de l'auditoire mais, à titre personnel, il trouve cela scandaleux.

**Mme BERARD** rejoint **M. BOUBY** concernant l'économie réalisée par l'Université de Montpellier. Elle pense qu'au vu de la situation actuelle, l'établissement pourrait en faire profiter ses étudiants et ses personnels.

**Mme. BERARD** s'interroge sur la formation par apprentissage dans le LMD5, notamment concernant les contraintes imposées (nombre de semaines) par le calendrier et qui ne sont pas compatibles avec celles des formations initiales. Elle se demande également si un accompagnement est prévu par la FdS pour les formations qui ouvrent en apprentissage. Elle pense pouvoir obtenir une réponse dans le point 4 de l'ordre du jour, relatif au LMD5.

**M. LAPE** souhaite intervenir au sujet des emplois du temps qui changent régulièrement. Certains ne sont pas mis à jour. Il informe que les étudiants expriment un « ras le bol » à ce sujet, car parfois ils sont informés du changement au dernier moment. Il ajoute qu'il n'est pas rare que des étudiants aient cours 10 heures d'affilées dans la même journée, alors qu'ils n'ont pas d'enseignement les autres jours.

**M. HOFFMANN** indique qu'il reviendra sur l'ensemble de ces questions en fin de séance. Il demande à l'assemblée si elle a d'autres questions.

En l'absence de nouvelles questions diverses, **M. HOFFMANN** propose de passer à la présentation du bilan de la distribution alimentaire.

#### **b. Distribution alimentaire**

**M. HOFFMANN** remercie les associations qui ont participé, Association de Biologie Montpellier, BDE Sciences Montpellier et Humanisciences ainsi que les 2 porteurs du projet, **Mme GAUCERAND** et **M. LAPE**, pour cette belle action.

**M. HOFFMANN** informe qu'une deuxième distribution devrait avoir lieu prochainement. Il cède la parole à **Mme GAUCERAND** et **M. LAPE** pour le bilan de la 1<sup>ère</sup> distribution alimentaire qui s'est déroulée les 9 et 10 mars dernier.

**M. LAPE** présente le bilan de la 1<sup>ère</sup> distribution alimentaire :



## Le projet

Grace à la subvention attribuée par la Faculté des Sciences, les aides octroyées par l'Association Humanitaire de Montpellier et Géant Casino Odysseum, les associations ont constitué 110 **paniers alimentaires d'une valeur de 25€ chacun**.



La distribution a eu lieu les **9 et 10 mars derniers**,. Après avoir pris rendez-vous sur Evento, les étudiants sont venus récupérer leur panier au 1<sup>er</sup> étage du **bâtiment 36** du **Campus Triolet**. Seulement, **90 étudiants** se sont présentés.

Une **prochaine distribution** de **200 paniers** aura lieu le **jeudi 25 mars** prochain.

Entre temps, une **cagnotte HelloAsso** a été créée pour aider plus d'étudiants et pérenniser cette distribution. A ce jour, nous avons récolté plus de **7 000 €** !  
Pour y participer, il suffit de scanner le QR Code (avec l'appareil photo de votre téléphone) ci-contre :



## Les Objectifs

- ✓ Soutenir les étudiants de la Faculté des Sciences qui sont dans le besoin,
- ✓ Maintenir un lien social avec les étudiants,
- ✓ Permettre de repérer les étudiants en difficulté,
- ✓ Donner aux étudiants un sentiment d'appartenance à la Faculté des Sciences.



## Associations participantes et Partenaires

### Les associations



### Nos partenaires





## La composition d'un panier

Les paniers seront composés de :

- denrées longue conservation



- Produits d'entretien



- Produits d'hygiène



## Le Budget

Recettes	Dépenses
Subvention FdS : 2 000 €	Courses : 2 283 €
Don Géant Casino : 283 €	
<b>Total Recettes : 2 283 €</b>	<b>Total Dépenses : 2 283 €</b>

## Contacts

**Sandra GAUCERAND**  
Assistante de Direction et Référente associations FdS  
sandra.gaucerand@umontpellier.fr

**Dylan LAPE**  
Chargé de mission Etudiants FdS  
ds.cmassos@gmail.com



**Mme GAUCERAND** et **M. LAPE** remercient les généreux donateurs à la cagnotte Helloasso. Ils ajoutent que grâce aux dons, il sera possible d'organiser d'autres distributions jusqu'au mois de mai. Ils précisent qu'il est toujours possible de faire des dons, cela permettra d'augmenter le nombre de paniers à distribuer.

**M. HOFFMANN** informe qu'un meuble « drive » va également être mis à disposition des étudiants. Il demande à **M. LAPE** plus de renseignements à ce sujet.

**M. LAPE** explique, qu'en effet, un meuble « Libre-service » va être installé au bâtiment 36. Les étudiants qui le souhaitent, et le peuvent, auront la possibilité de déposer des denrées longue conservation et des produits d'hygiène, et les étudiants en difficulté pourront se servir. Le meuble sera également alimenté de produits non attribués lors de la distribution.

**Mme GAUCERAND** précise que les personnels pourront également déposer des produits. Elle ajoute qu'il s'agit d'un complément à la distribution alimentaire.

**M. LAPE** indique qu'il s'agit d'un test. Il espère qu'il n'y aura pas trop d'abus de la part des étudiants.

**Mme GALL-BORRUT** s'interroge sur les critères d'attribution des paniers. Elle a cru comprendre que les 1ers arrivés étaient les 1ers servis.

**M. LAPE** confirme, l'étudiant doit prendre un rendez-vous en complétant un sondage Eventio. Il ne lui est demandé aucun autre renseignement si ce n'est sa carte étudiant au moment du retrait pour vérifier qu'il est bien inscrit à la Faculté des Sciences. De plus, il est vrai qu'il est compliqué de vérifier si l'étudiant est réellement en difficulté. Mais pour **M. LAPE**, même si 10% d'étudiants ont profité de cette opération alors qu'ils ne sont pas en difficulté financière, il est toujours satisfaisant d'avoir aidé les 90% restant qui eux en avaient réellement besoin

**Mme GAUCERAND** ajoute que pour la 2<sup>ème</sup> distribution, il est prévu de se rapprocher des services sociaux de l'Etablissement afin qu'une communication soit faite en priorité aux étudiants FdS qui sont déjà en lien avec eux.

Mme **GALL-BORRUT** reconnaît qu'il n'est pas facile de sélectionner les étudiants en difficulté.

Pour **M. HOFFMANN**, on ne peut que remercier tous les participants de cette première action qui s'est très bien déroulée. Il espère qu'elle pourra perdurer tout le temps nécessaire pour aider un maximum d'étudiants.

Le Conseil de la Faculté des Sciences salue cette initiative et remercie vivement les participants pour la mise en place d'une telle action.

## 2. Vote du relevé de conclusions du Conseil

**M. HOFFMANN** rappelle qu'il n'a pas eu le temps de relire le relevé de conclusion du jeudi 11 février dernier. Il indique qu'il sera soumis au vote lors de la prochaine séance avec celui de ce jour.

## 3. Actes réglementaires

### c. Présentation et vote des statuts de l'IRES

Avant de céder la parole à **M. MUNCH**, **M. HOFFMANN** explique qu'actuellement il existe un Institut de Recherche en Enseignement des Mathématiques (IREM) qui fait partie du réseau national des IREM. Sous la bannière de l'UM2, l'IREM était un service commun de l'Établissement. Par la suite, cet institut a été rattaché au département DESCIRE au sein de la Faculté des Sciences.

**M. HOFFMANN** informe que l'IREM agit en interaction avec la Faculté d'Éducation, la DAFPEN, les collèges et les lycées (formation des enseignants). L'IREM organise également des ateliers dans le cadre de la formation des enseignants, qui ne touchent pas uniquement les mathématiques, mais également, et plus largement, les sciences de la vie et de la terre, la physique.

**M. HOFFMANN** note que l'objectif est d'afficher un peu plus de clarté, vis-à-vis de l'extérieur, sur les actions réalisées de façon plus générale pour la formation des enseignants, comme cela a été fait avec la création de l'IRES à Toulouse.

Pour cela, **M. HOFFMANN** s'est rapproché de **M. MUNCH**, Responsable du master MEEF, **Mme CORTELLA**, Directrice de l'IREM et **M. SABY**, Directeur du département DESCIRE, **M. UDAVE**, Directeur de la Faculté d'Éducation, afin qu'ils travaillent ensemble sur ce point et pour préparer des statuts qui soient en accord avec ceux de la FdE et de la FdS.

**M. HOFFMANN** cède la parole à **M. MUNCH**. Il lui demande de compléter ou de corriger ses propos, si nécessaire.

**M. MUNCH** rassure **M. HOFFMANN**, il a évoqué l'essentiel de ce qu'aborde le diaporama qu'il va projeter à l'auditoire.

**M. MUNCH** explique qu'il va présenter le projet de création d'un nouveau département au sein de la Faculté des Sciences, qui se nommera « Institut de Recherche en Enseignement des Sciences ». Ce projet est en train d'aboutir car le département DESCIRE prend fin et l'IREM est transformé en IRES à la demande de **Mme CORTELLA**. Il précise qu'en France, d'autres IREM ont déjà également été transformés en IRES.

# L'Institut de Recherche en Enseignement des Sciences: **IRES**

un futur département de la FdS en création  
à l'occasion de l'arrêt du DESciRE  
et de la transformation de l'IREM de Montpellier en  
IRES



## Le **DESciRE**

Service d'appui aux Enseignements des Sciences et Recherche de l'Enseignement

Le DESciRE conçoit et met en place les enseignements pluridisciplinaires scientifiques, de préparation aux métiers de l'enseignement et de culture générale :

Diffusion de la recherche au travers de stages **MathC2+**, des journées **Filles et Maths** des Journées **Épistémologie** et des Journées **Condorcet**

Préparation aux Concours internes :  
Capes interne de Mathématiques  
Agrégation interne de Mathématiques  
Agrégation interne de Physique  
Agrégation interne de SVT

Formation Initiale :  
Licence Sciences et Technologies  
Master Didactique des Disciplines  
Scientifiques

1 Directeur (N Saby), 1 secrétariat (M Assenat).



## L'IREM de Montpellier

Institut de Recherche en Enseignement des Mathématiques, Dir.: A Cortella.  
Il appartient à une structure nationale : le réseau des IREM/IRES (31 au total, 1 IRES à Toulouse).

~20 enseignants-chercheurs et PRAG de la FdS et FdE (2,5 ETP FdS + 1 ETP FdE)

~80 enseignants du secondaire

~20 enseignants du primaire

Ils sont répartis dans **13 groupes** de travail (10 Math et 3 Sciences) au sein desquels ils étudient ensemble des questions d'enseignement ou de didactique et élaborent des dispositifs d'enseignement (supports pédagogiques ou stage de formation continue pour les collègues du primaire ou du secondaire) sur un thème ou un niveau donné.

Financements propres (DGESCO) et FdS (12-15 k€).

## L'IRES de Montpellier

Objectif : Mise en avant du rôle de la FdS dans la formation des enseignants

Coordination des actions de formation des enseignants en Sciences

Lien Formation Initiale et Continue des enseignants en Sciences

Développer les recherches en enseignement dans toutes les Sciences (en préservant la recherche en Math)

Identifier un interlocuteur pour ces questions vis à vis du Rectorat, INSPE, UM...

→ Avoir une vitrine bien visible des actions de formation des enseignants à la FdS

## L'IRES de Montpellier

Ses missions :

### Coordination pédagogique :

Les formations continues en sciences (prépa-concours internes et stages DAFPEN)

Formation initiale (Licence ST et Master DDS)

UEs dans des parcours de formation initiale FdS (Licence CME et Master MEEF)

**Recherche sur l'enseignement des Sciences.** Il propose des formations continue via la DAFPEN et produit des ressources. Il fonctionne sur le mode des groupes IREM.

**Valorisation et la diffusion des connaissances en sciences.**

**Représentation de l'IRES de Montpellier à L'Assemblée des Directeurs d'IREM (ADIREM)**

→ Une partie des missions du DESciRE et celles de l'IREM

1 Conseil du type de celui des IREMs : lieu de rencontre de tous les acteurs de la formation des enseignants en Sciences.

1 Directeur.trice et 1 Directeur.trice Adjoint.e (1 Math, 1 non Math) et un bureau

**M. MUNCH** insiste, un IREM sera préservé au cas où l'IRES ne fonctionnerait pas.

**M. HOFFMANN** rappelle l'objectif principal : disposer d'une vitrine visible sur les actions de la formation des enseignants à la Faculté des Sciences. Puis, il ouvre le débat.

**M. FILHOL** note que la recherche en pédagogie ne se fait pas uniquement en IREM. Il prend l'exemple du département Chimie qui comprend une dizaine de chercheurs en éducation, par leur implication dans l'enseignement, dans le secondaire et le supérieur via des publications destinées à l'international. Il précise que des instituts de recherche montpelliérains sont composé de laboratoires qui font des formations spécialisation « chimie de l'enseignement ».

**M. FILHOL** demande à **M. MUNCH** comment le groupe de travail compte relier la totalité des « choses ». Il pense que cette initiative ressemble plus à une OPA qu'à une collaboration.

**M. MUNCH** rassure **M. FILHOL**, il n'est pas question d'OPA. Il reprend l'exemple de **M. FILHOL** et il indique qu'un représentant du département peut être vu comme un interlocuteur par le rectorat. Cette entrée est trop multiple à la Faculté des Sciences. Il précise que l'idée est de rassembler en un seul lieu la coordination et non de piloter. « S'il y avait du pilotage, ce serait bien une OPA, mais ce n'est pas le cas ».

**M. FILHOL** s'inquiète que, d'après les statuts, le directeur de l'IRES doit être un mathématicien.

**M. HOFFMANN** corrige les propos de **M. FILHOL**, seul le Directeur ou le Directeur adjoint de l'IRES doit être mathématicien car l'IREM existe toujours et reste dans le réseau des IREM.

**M. MUNCH** confirme, le Directeur pourra être un mathématicien ou autre. Il ajoute que le Conseil sera représenté par toutes les associations (y compris les chimistes) qui travaillent sur les actions de réflexion de recherche sur la pédagogie et de l'enseignement des sciences.

**M. MUNCH** insiste, dans ce lieu pourra être regroupé tout ce qui fait au sein de la Faculté des Sciences.



**M. HOFFMANN** rappelle que l'objectif n'est pas de faire de la recherche mais de créer une vitrine sur les actions citées par **M. MUNCH**.

**M. FILHOL** aurait apprécié qu'il y ait une concertation du Conseil de la Faculté avant d'en arriver à discuter directement des statuts de l'IRES.

**M. HOFFMANN** lui explique que la concertation a eu lieu avec tous les acteurs concernés et connus. Actuellement, c'est une période de mise en place. Le réseau de physique/chimie était présent au début de cette mise en place. Il ne s'est plus manifesté par la suite pour des raisons qui lui sont propres.

**M. HOFFMANN** répète que l'objectif n'est pas de faire une OPA mais de mettre en place une vitrine de ce qui est fait à la Faculté des sciences au niveau de la recherche en éducation.

**M. MUNCH** explique qu'en coopérant tous ensemble, le département Chimie pourra communiquer en tant que département de la Faculté des Sciences et ses communications seront regroupées avec les autres communications de mathématiques, physique, etc. Il y aura donc 2 entrées : le département de Chimie et l'IRES qui sera un portail unique de la composante.

**M. MUNCH** indique avoir été mandaté pour participer aux groupes de travail qui comprenaient des ateliers de physique-chimie, de mathématiques, de SVT, etc.

**M. FILHOL** s'interroge sur l'identité des personnes qui représentaient la physique-chimie.

**M. MUNCH** ne se rappelle que de physiciens car de mémoire il n'a jamais vu de chimistes participer à ces ateliers.

**M. FILHOL** pense qu'ils n'ont pas été contactés.

**M. MUNCH** rappelle qu'il est mandaté et non porteur de projet.

**M. HOFFMANN** ajoute que le projet d'IRES n'est pas nouveau. Il a, par ailleurs, été présenté aux Directeurs de département.

**M. FILHOL** conclut qu'il est important que l'ensemble des communautés soient rassemblées autour du projet. Les mathématiques ne doivent pas absorber la majorité du projet.

**M. HOFFMANN** insiste, l'objectif est que le M (Mathématiques) de l'IREM se transforme en S (Sciences) et que toutes les communautés soient représentées et fédérées.

**M. FILHOL** est d'accord pour la fédération, mais de manière égalitaire pour toutes les sciences.

**M. HOFFMANN** indique qu'en cédant sa place à l'IRES, certaines des actions du DESciRE (gestions des jurys de bac, etc) devront être restructurées au sein de la Faculté des Sciences. A ce titre, un chargé de missions sera certainement nommé pour gérer ces actions qui ne sont pas couvertes par les missions de l'IRES.

**M. MARIN** note que cet outil est nécessaire et qu'il permettra de fédérer bien plus largement que les mathématiques. Grâce à lui, toutes les communautés le seront. Il permettra également de recenser l'ensemble des actions de didactique menées au sein de la composante.

Pour **M. MARIN**, cette discussion est saine. Elle prouve l'importance de disposer de statuts et de missions claires.

**M. MARIN** remercie **M. MUNCH** pour sa présentation.

A son tour, **M. HOFFMANN** remercie **M. MUNCH** et propose de passer au point suivant, en lien avec l'IRES.

#### **d. Présentation des Statuts de la Faculté des Sciences**

**M. HOFFMANN** indique que les statuts de la Faculté des Sciences doivent subir un toilettage. Il rassure l'assemblée, il n'y aura pas de révolution.

**M. HOFFMANN** énumère les points sur lesquels il faut retravailler :

- l'intégration de l'IRES à la Faculté des Sciences,
- la disparition des 3 pôles de la Faculté : PEIP, CMI et Relations internationales,
- le rattachement des chercheurs à la FdS.

**M. HOFFMANN** explique que les CMI arrivent à terme, que le pôle des relations internationales n'a jamais démarré et que les PEIP peuvent être représentées par une personnes qui fait le lien entre Polytech et la Faculté des Sciences.

Concernant les chercheurs, **M. HOFFMANN** rappelle que depuis la création des Départements Scientifiques, les chercheurs sont directement rattachés aux DS et non aux UFR. Dans les statuts de la FdS, il est spécifié l'existence d'un « Collège A2 Chercheurs -Directeurs de Recherche » et d'un « collège B2 Chercheurs - Chargés de Recherche ». N'étant plus rattachés à la FdS, ces 2 collèges ne participent plus au Conseil. Aussi, il convient de les supprimer des statuts de manière à ce que ceux-ci soient conformes à la structure actuelle.

**M. HOFFMANN** explique qu'après toilettage, les statuts seront transmis à la DAGI qui devra valider leur conformité, puis ils seront soumis au vote du Conseil de la FdS, puis au CT, puis au CA.

**M. HOFFMANN** cède la parole à **M. MARIN**.

**M. MARIN** informe que **M. HOFFMANN** lui a confié le rôle de toiletter les statuts de la composante. Il rassure l'assemblée, il s'agit de corrections faites à la marge pour permettre d'adapter les statuts à des modifications intervenant en interne à la Faculté. Il fera une proposition au Conseil lors de la prochaine séance d'avril afin que les statuts soient « actifs » dès 2022.

**M. BOUBY** se demande s'il est raisonnable de changer les statuts de la composante alors que l'Université va devenir dérogatoire en janvier 2022. Il est possible qu'il y ait des changements dans le fonctionnement de l'Etablissement et il craint que ce toilettage des statuts n'engendre du travail qui sera ensuite remis en cause.

**M. HOFFMANN** insiste, il ne s'agit que d'un nettoyage. Le président de l'UM a informé que la transformation de l'Université n'aurait pas d'incidence dans le fonctionnement des composantes.

**M. BOUBY** craint cependant qu'il y ait un impact sur les composantes et les différents services. Il ajoute que les textes vont être modifiés et notamment du fait que l'Université va sortir du code de l'éducation.

**M. MARIN** a ce point en tête et il sait qu'il faudra très probablement remodeler les statuts. Il rassure **M. BOUBY** « il ne s'agit pas d'une refonte de fond, mais ce toilettage est nécessaire pour le bon fonctionnement de la composante ».

**M. HOFFMANN** annonce avoir demandé au Président de venir présenter l'établissement expérimental lors de la séance du Conseil du 15 avril à 11h30. **M. AUGÉ** a déjà fait cette présentation aux Directeurs de département lors d'un précédent Codir.

**M. BOUBY** fait remarquer que lors de cette séance, il y aura de nombreux débats, il est donc important de bien la penser.

**M. HOFFMANN** répète que cette rencontre se fera en fin de Conseil.



**M. BOUBY** s'interroge sur les but de cette nouvelle université. Il confirme, le Président a indiqué que ce passage ne modifierait rien pour les composantes mais **M. BOUBY** est conscient que tout sera bouleversé, « c'est le but de cette nouvelle université ».

**M. ROLLAND** approuve les propos de **M. BOUBY** concernant les statuts. Des élections ont été réalisées pour ce Conseil alors que les statuts n'étaient pas en accord. Il comprend qu'il ne s'agit que d'un toilettage mais cela ne nous empêchera pas de continuer de travailler s'il n'a pas lieu Il pense que cela peut attendre.

Pour **M. HOFFMANN**, la priorité est de faire apparaître l'IRES dans les statuts de la Faculté. Il reconnaît que des statuts ne servent réellement que quand il faut sy' référer pour régler un problème. Le Conseil validera, ou non, les propositions qui seront faites. Il précise qu'en 2022, il est fort probable qu'un gros chantier devra être mis en place.

**M. ROLLAND** pensait que le Conseil avait d'autres priorités.

**M. HOFFMANN** confirme, il ne s'agit pas d'une priorité haute, mais cela reste une priorité et qui demande très peu de travail.

En l'absence de nouvelles remarques sur le toilettage des statuts de la Faculté des Sciences, **M. HOFFMANN** suggère de passer au point suivant.

#### 4. Pédagogie : avancement du LMD5

**M. HOFFMANN** invite **M. LEMOIGNO** à faire un point sur l'avancement du LMD5 à la Faculté des Sciences.

**M. LEMOIGNO** précise qu'il va insister en particulier sur la présentation de l'offre de formation via Améthys et sur les emplois du temps via Prose. Il précise que Prose et Améthys dépendent d'Apogée qui aurait déjà dû absorber le déversement total de l'offre de formation (fichiers jaunes). Pour divers buggs, le déversement n'est pas terminé (il manque 5% soit le L1 PCSI et le L2 SVSE).

**M. LEMOIGNO** explique que ces 2 points noirs sont dus à la structure des portails qui n'est pas compatible avec ce qui est déversé dans Actul+. Le problème n'a été remonté que très tardivement. Cela génère plusieurs incidents, dont ce retard de déversement, mais aussi un problème épineux sur lequel la DFE travaille actuellement.

**M. LEMOIGNO** explique qu'Actul+ est un outil assez rigide qui ne peut que déverser vers Apogée mais est incapable de lire dans Apogée. Une réunion a eu lieu, avant les vacances de février, en présence de la Présidence de l'UM et de la Direction de la Faculté des Sciences pour trouver des solutions à ce problème. Il a été convenu par le Président Augé que le pôle OFSI prendrait la main sur Apogée. Mais il s'est avéré que la DFE intervenait sur Actul+ et modifiait le travail réalisé sur Apogée.

**M. LEMOIGNO** note que, malgré la perte de temps, à ce jour, l'essentiel de l'offre est déversé. De plus, la DFE a reçu la modélisation du L1 PCSI et du L2 SVSE et elle est en train d'évaluer le temps nécessaire pour corriger Actul+ et terminer de déverser dans Apogée.

**M. LEMOIGNO** indique que la totalité des déversements devrait être bientôt terminée et qu'il devrait être possible de commencer à travailler sur les emplois du temps via Prose à partir du 6 avril prochain.

**M. LEMOIGNO** informe qu'il est impératif de respecter cette date du 6 avril. Tous les services concernés (DFE, OFSI, ...) travaillent actuellement pour faire en sorte qu'à cette date la base Apogée soit complète et puisse être déversée dans Prose et que la saisie des emplois du temps puisse démarrer.

**M. LEMOIGNO** indique qu'un mail sera envoyé prochainement précisant le retard et le travail restant à réaliser.

**M. HOFFMANN** remercie **M. LEMOIGNO** pour son bilan. Il constate l'énorme retard qui a été pris et prend note de la date du 6 avril 2021. Il rappelle qu'il avait fixé déjà une date pour mi-mars qui n'a pas été respectée. Il espère que dès lors qu'Actul+ sera fonctionnel, il sera « un outil de pilotage digne de ce nom. ».

Concernant les modifications marginales, **M. LEMOIGNO** s'est entretenu avec **Mme FORGE** - DFE - sur ce qu'il est possible de faire ou pas. La plupart des demandes de modification (corrections d'intitulés, etc) déposées après les corrections sur Actul+ pourront être réalisées.

**M. LEMOIGNO** indique que la base APOGEE « n'est pas un désert » et elle est déjà bien remplie. Il a demandé à **Mme LEVEQUE** de procéder à des extractions afin que les départements puissent avoir la liste des UE par département avec les charges associées.

**M. MARTIN** est inquiet sur la modification des parcours car il y a eu des bugs sur les fichiers jaunes (notamment concernant l'apprentissage). Il appréhende beaucoup le moment où lui sera transmis le document comprenant tous les parcours.

**M. LEMOIGNO** rassure **M. MARTIN**. L'apprentissage a été une incompréhension entre le fonctionnement d'Actul+ et Apogée. Mais le problème n'est pas important et il est entre les mains de la DFE.

**M. HOFFMANN** précise que le CFA a fait la demande de VET séparées pour les apprentissages.

**M. BOUBY** regrette que les personnels techniques, qui sont à la base du travail qui sera à effectuer, ne soient informés de rien sur ce qui se passera dès la rentrée de septembre. Il comprend qu'avec la situation actuelle, il est difficile de prévoir mais il pense nécessaire de renseigner les personnels qui sont sur le terrain sur ce qui risque de se passer.

**M. BOUBY** constate qu'il y a un nouveau problème informatique. Pour lui l'informatique est sensé faciliter le travail mais, au final, il ne fait que le complexifier.

**M. HOFFMANN** entend les propos de **M. BOUBY**. Il espère qu'à un moment donné les personnels techniques seront informés de l'offre de formation via les responsables d'UE. Il précise que le LMD5 n'est pas une révolution pour toutes les disciplines.

Pour **M. BOUBY**, le LMD5 est une révolution : il y a de nouveaux enseignements, etc.

Pour **M. HOFFMANN**, il est naturel d'établir un échange d'informations entre les équipes. Toutefois, il essaie de préserver les équipes de la Faculté des Sciences qui sont en première ligne (OFSI et Planning), car la forte contrainte touche non seulement les emplois du temps mais aussi toutes les UE qu'il faut mettre en place.

**M. HOFFMANN** insiste, il fait son maximum pour préserver tous les personnels de la composante mais aussi les équipes pédagogiques qui travaillent avec les responsables de TP pour la mise en place des nouvelles unités d'enseignements.

**M. HOFFMANN** pense et espère que le travail se fait en collaboration entre les personnels techniques qui travaillent dans les salles de TP et les équipes pédagogiques.

**M. BOUBY** explique ne pas avoir été prévenu ni informé des modifications liées au LMD5. Il ajoute que des enseignements ont été mis en place sans savoir à quel moment et où ils auraient lieu. Il regrette de n'avoir que peu d'informations sur ce qui va être mis en place (nombre d'heures d'enseignement, le nombre de places nécessaire, qui fera le travail nécessaire, ...).

**M. BOUBY** ajoute que sa responsable de salle se trouve actuellement débordée par des contraintes pédagogiques à cause du Covid. Elle ne peut pas tout gérer.

**M. BOUBY** se demande si seul le département Chimie est dans cette situation.

**M. HOFFMANN** interroge **M. MARTIN**, Directeur du département Biologie Ecologie, pour savoir si son département rencontre le même problème d'organisation.

**M. MARTIN** a le sentiment d'avoir associé ses équipes. Il organise un point de 20 minutes avec elles, toutes les semaines. Il partage les inquiétudes de **M. BOUBY** car il persiste quelques incertitudes sur certaines nouveautés qui vont être mises en place. Tous les personnels ont été associés au sein du département BE et, en tant que directeur du département, il lui est difficile de faire une autocritique de son travail. Il précise « faire au mieux ».

**M. HOFFMANN** entend la remarque de **M. BOUBY** et regrette qu'elle n'arrive qu'à ce jour. Il pensait qu'un processus de mise en place d'un nouveau LMD était rodé, d'autant que c'est le 5<sup>ème</sup> LMD.

**M. BOUBY** indique qu'en chimie il est important de prévoir en amont, du fait de la technicité. Il est important de prévoir également à l'avance pour disposer des personnels et des locaux.

**M. BOUBY** s'inquiète et fait part de la rénovation du bâtiment 19 qui va également compliquer la rentrée 2022.

**M. HOFFMANN** entend les remarques de **M. BOUBY**.

**M. BOUBY** pense que le LMD5 est préparé depuis longtemps mais la crise sanitaire a tout décalé, ce qui les a mis en difficulté. Il ne dit pas que c'est la faute d'une personne en particulier mais que la Faculté est dans un flou absolu.

**M. HOFFMANN** souhaite répondre à la question diverse posée par **M. LAPE** : Pourquoi les emplois du temps ne sont pas mis à jour ?

**M. HOFFMANN** explique que derrière les emplois du temps, il y a le placement des salles et le service des enseignants. En période de Covid, il est impossible de mettre quotidiennement à jour les modifications. Aussi, il a été demandé aux équipes pédagogiques de contacter directement leurs étudiants pour leur transmettre leur emploi du temps corrigé et de leur spécifier que l'emploi du temps noté sur Prose est figé tel qu'il l'aurait été s'il n'y avait pas eu de crise sanitaire.

**M. HOFFMANN** ajoute que mettre à jour les emplois du temps modifierait les services des enseignants et mettrait en difficulté les services administratifs de la Faculté.

**M. HOFFMANN** pense qu'il faudrait couper le lien du site de la FdS qui renvoie vers les emplois du temps, et rédiger un message expliquant la situation.

**M. LAPE** précise que sa promotion n'a pas été informée et pense que c'est le cas aussi pour d'autres. Il signale que des enseignants prennent beaucoup de liberté : changement d'horaire 2 heures avant le début du cours, le CM a lieu en même temps que le TD, les TP ont lieu en présentiel alors que les cours ont lieu 15 minutes en distanciel après.

**M. LAPE** comprend les difficultés que peuvent rencontrer les services mais il tient à signaler les abus de certains enseignants qui mettent les étudiants en difficulté.

**M. ARINERO** informe **M. LAPE** que depuis le 3 février dernier, la Direction a donné le droit aux départements de redistribuer les amphithéâtres non utilisés pour des enseignements de TD pour les L1, et aux responsables de parcours des L2 et L3 de faire

venir des étudiants par demi-journée dans le respect des demis-jauges. La Direction avait précisé aux enseignants de prévenir les étudiants de ces changements d'emplois du temps dans des délais raisonnables.

**M. HOFFMANN** indique qu'il fera une pique de rappel aux enseignants et qu'un message sera publié à cet effet sur le site de la Faculté des Sciences.

**Mme DE SAPORTA** souhaite faire une remarque sur l'emploi du temps et le planning.

**M. HOFFMANN** lui donne la parole.

**Mme DE SAPORTA**, Directrice du département Mathématique, signale que plusieurs enseignants de son département sont en arrêt maladie, et leurs créneaux d'enseignement ont disparu de leur planning. Elle précise que cela pose un problème car ils sont remplacés. Elle demande instamment au planning de ne pas supprimer les créneaux des personnes en position de congé maladie.

**M. HOFFMANN** ne comprend pas, le planning n'est pas intervenu.

**M. GUEVELLOU** va se rapprocher du Pôle GSE FdS sur ces suppressions et il reviendra vers **Mme DE SAPORTA**.

**M. ROLLAND** demande à ce que les emplois du temps des L1 ne soient pas touchés.

**M. HOFFMANN** répète, les plannings ne sont pas modifiés.

**M. LAPE** informe que des étudiants lui ont signalé que des enseignants annulent tous les TD répartis sur l'ensemble de la semaine pour n'en faire plus qu'un seul. Les étudiants se retrouvent alors à plus de 400 connectés pour suivre le TD.

**M. ARINERO** répond que malheureusement le distanciel peut conduire à ce type de pratique qu'il regrette. Il ajoute qu'il est difficile de contrôler ce genre d'abus.

**M. HOFFMANN** demande à **M. ARINERO** de faire un point sur les candidatures sur Parcoursup.

**M. ARINERO** informe qu'au 12 mars 2021, il y a eu 20 000 candidatures sur Parcoursup, ce qui représente le double par rapport à l'année dernière). Il projette le bilan qu'il a réalisé :

## BILAN CANDIDATURES 2021

Libellé formation inscription/affectation	Total des vœux Année N	Candidats		Boursiers certifiés		
		Candidats du secteur	hors secteur	Filles	Garçons des lycées	
<b>Portail Informatique</b>	<b>1982</b>	1218	764	303	1679	328
<b>Portail Mathématiques et ses applications</b>	<b>1213</b>	916	297	412	801	151
<b>Portail Licence - physique/chimie/sciences de l'ingénieur (PCSI)</b>	<b>3214</b>	2484	730	1530	1684	340
physique/chimie/sciences de l'ingénieur (PCSI)	<b>2865</b>	2210	655	1330	1535	305
physique/chimie/sciences de l'ingénieur (PCSI) - option Santé	<b>1464</b>	1205	259	846	618	151
physique/chimie/sciences de l'ingénieur (PCSI) - option Kinésithérapie	<b>324</b>	257	67	149	175	34
<b>Portail Sciences de la Vie/Sciences de l'environnement (SVSE)</b>	<b>6439</b>	3957	2482	4404	2035	800
Sciences de la Vie/Sciences de l'environnement (SVSE)	<b>5482</b>	3297	2185	3703	1779	655
Sciences de la Vie/Sciences de l'environnement (SVSE) - option Santé	<b>3794</b>	2551	1243	2711	1083	523
Sciences de la Vie/Sciences de l'environnement (SVSE) - option Kinésithérapie	<b>1508</b>	928	580	988	520	162
<b>Portail Terre Eau Environnement (TEE)</b>	<b>599</b>	426	173	295	304	70

M. ARINERO projette ensuite le bilan des formations « sélectives » puis les comparaisons avec l'an dernier :

## BILAN CANDIDATURES 2021

Libellé formation inscription/affectation	Total des vœux Année N	Candidats		Boursiers certifiés		
		Candidats du secteur	hors secteur	Filles	Garçons des lycées	
<b>CMI Informatique</b>	<b>678</b>	NC	NC	113	565	83
<b>Double licence Mathématiques - Informatique</b>	<b>618</b>	NC	NC	110	508	68
<b>Licence - Biologie en apprentissage par problème (APP)</b>	<b>523</b>	338	185	363	160	75
<b>Sciences de la Vie/Sciences de l'environnement (SVSE) option Prépa concours Agro Vétro (PCAV)</b>	<b>1352</b>	556	796	1058	294	121
<b>CUPGE - Cycle Universitaire Préparatoire aux Grandes Ecoles - Mathématiques et Physique</b>	<b>650</b>	NC	NC	241	409	65
<b>CUPGE - Cycle universitaire préparatoire aux grandes écoles - Mécanique</b>	<b>130</b>	NC	NC	38	92	12
<b>CUPGE - Cycle Universitaire Préparatoire aux Grandes Ecoles - Physique et Mathématiques</b>	<b>703</b>	NC	NC	257	446	76

## RAPPEL 2020

	Places	Total des vœux Année N	Rappel Année N-1	Candidats		Filles	Garçons
				du secteur	hors secteur		
<b>C.M.I - Informatique</b>		20	461	359	NC	16%	84%
<b>Portail Portail CURIE (Faculté des Sciences)</b>			5191		74%	26%	41%
Portail Portail CURIE (Faculté des Sciences) - classique	470	4557	4748	75%	25%	38%	62%
Portail Portail CURIE (Faculté des Sciences) - option Santé	80	2083	0	75%	24%	56%	44%
<b>Portail Portail MONOD (Faculté des Sciences)</b>			5970		66%	34%	67%
Portail Portail MONOD (Faculté des Sciences) - classique	640	4923	4989	65%	35%	67%	33%
Portail Portail MONOD (Faculté des Sciences) - option Santé	80	3299	0	69%	31%	71%	29%
<b>Université de Montpellier - CUPGE - Cycle Universitaire Préparatoire aux Grandes Ecoles - Mathématiques et Physique</b>		20	587	910	NC	36%	64%
<b>Université de Montpellier - CUPGE - Cycle Universitaire Préparatoire aux Grandes Ecoles - Physique et Mathématiques</b>		20	586	533	NC	36%	64%

**M. MARTIN** se demande si les candidats sont informés sur les pressions de sélection entre les taux de sélection candidats du secteur et les hors secteurs ? Il indique avoir beaucoup de questions sur cet aspect.

**M. ARINERO** répond que les taux de sélection seront fixés par le Rectorat, et il ne connaît pas encore ceux qui vont être appliqués cette année. En dehors des taux, il y aura un paramétrage de l'outil d'aide à la décision - qui sera établi dans la semaine à venir - qui permettra de classer automatiquement les candidats. Certains étudiants ne peuvent pas être classés (étudiants étrangers, reprise d'études, etc.).

**M. MARTIN** aimerait qu'il y ait une information claire sur ce fonctionnement.

**M. ARINERO** explique qu'une formation est prévue le 16 avril à destination des présidents de commission. Elle pourra être enregistrée et diffusée.

**M. ROLLAND** est agréablement surpris de l'attractivité de la licence Prépa concours Agro Vété mais aussi désagréablement surpris du traitement qu'elle a subi au cours de la mise en place de la nouvelle habilitation. Elle comprend de moins en moins d'enseignements spécifiques, ce qui fait qu'elle sera de moins en moins performante et donc moins attractive.

**M. ROLLAND** se demande « pourquoi on continue à s'obstiner à mettre l'équivalent d'une LAS avec ce qui était l'ancien parcours Curie, alors que ce n'est pas attractif ? ». Il précise avoir signalé cette interrogation en Bureau, il trouve qu'il y a une incohérence flagrante qui se traduit par l'attractivité des étudiants.

**M. ARINERO** répond qu'un choix politique a été fait. Il confirme qu'au vu des résultats de cette année sur la LAS Curie, on peut se poser légitimement cette question.

**M. ROLLAND** précise qu'il ne s'agit pas de l'efficacité auprès des étudiants mais de préserver un certain volant horaire pour certaines disciplines. Personnellement cela le gêne.

**M. LEMOIGNO** explique que l'histoire des LAS est due à la réforme Santé qui est un long serpent de mer dont on n'a pas fini d'entendre parler. La mise en place a été faite alors que la réforme n'était pas encore sortie.

**M. LEMOIGNO** note que la plupart des étudiants en santé font le choix de s'inscrire en LAS par le biais de Monod ce qui leur permettra par la suite d'accéder aux études de santé. Ce portail est un formidable appel d'air pour les candidats en MMOP. La FdS a pris le risque de remplacer une partie de ses étudiants par des candidats MMOP.

**M. LEMOIGNO** ajoute que la Faculté possède de très bonnes formations (SNS, Phymed etc.) qui sont à l'interface des études de santé, Médecine et Pharmacie. L'idée de départ était de pointer du doigt le fait qu'il est possible de faire des études à travers des sciences dures, donc à travers le portail Curie.

**M. LEMOIGNO** précise que dans le décret, il était prévu que la mineure santé serait de 10 ECTS. La Faculté avait fait le choix d'ajouter 5 ECTS aux semestres 1 et 2 pour le portail Curie. En juin 2021, il a été annoncé que ce n'était plus 10 ECTS mais 12 ECTS qu'il fallait donner à ces étudiants de mineure santé.

**M. LEMOIGNO** explique que la Faculté a monté cette LAS comme elle a pu, en faisant la synthèse entre les voies de sortie des L2 de mécanique, EEA, physique, chimie et physique-chimie et en essayant de trouver une voie qui permette de faire passer les étudiants de L1 en L2 de toutes ses formations.

**M. LEMOIGNO** reconnaît que « l'on s'est retrouvé avec quelque chose qui ne tient pas la route, qui a trop d'ECTS en partie car les mineures santé ont été placées sur un seul semestre avec 2 ECTS en plus ».

**M. LEMOIGNO** indique qu'il faut rectifier le tir mais l'accréditation a été votée l'an dernier. Si la FdS souhaite modifier cette accréditation ainsi que la LAS Curie/PCSI il faut diminuer le nombre d'ECTS et faire passer cette demande auprès de la CFVU. Il faudrait commencer dorénavant à avoir une réflexion à ce sujet.

**M. ROLLAND** est bien content d'avoir été entendu. Il pense que ces étudiants ne vont pas tous intégrer Médecine, qu'ils sont motivés et il faut leur porter attention.

**M. ROLLAND** reconnaît que les ECTS choisis ont été choisis à la va-vite. Il comprend qu'il y avait urgence mais il pense qu'il ne faut pas persévérer dans l'erreur.

**M. ROLLAND** pense que si les LAS sont bien gérées, cela pourrait être une bonne opportunité pour la Faculté des Sciences.

**M. HOFFMANN** remercie **M. ARIENRO** et **M. LEMOIGNO** pour leurs interventions et propose de passer aux questions diverses.

## 5. Questions diverses

**M. HOFFMANN** reprend les questions diverses qui lui ont été posées en début de Conseil. Il rappelle avoir répondu à celle de **M. LAPE** en cours de séance.

### e. a. Le service prévisionnel

**M. HOFFMANN** rappelle la question de **M. FILHOL** concernant les services prévisionnels. Il explique que l'UM avait prévu de mettre en place un outil de service prévisionnel pour préparer la rentrée 2021. Depuis une quinzaine de jours il a été décidé de reporter d'un an la mise en place de ce logiciel, avec l'accord de l'ensemble des Directeurs de composantes Instituts, Ecoles et UFR.



**M. HOFFMANN** ajoute qu'il n'y a pas d'outil prévisionnel en place actuellement. Ce point sera discuté avec les Directeurs de département prochainement. Il rappelle que Sensei n'est plus utilisé par la Faculté des Sciences et de le mettre sous la forme LMD5 n'est pas viable.

**f. b. La compatibilité des emplois du temps dans la mise en place de la formation par apprentissage**

**M. HOFFMANN** rappelle la question de **Mme. BERARD** qui porte sur la compatibilité des emplois du temps dans la mise en place de la formation par apprentissage

**M. HOFFMANN** explique que les contraintes sont plus fortes sur les licences à cause de l'anglais qu'il faut placer dans les semestres. Concernant les masters, il y a une certaine liberté. Il reste la contrainte de l'anglais sur laquelle les responsables de mention peuvent travailler avec **M. GASCA**. Mais **M. HOFFMANN** ne voit pas de contraintes particulières car les responsables de mentions et parcours sont libres d'organiser les emplois du temps.

**Mme BERARD** explique être responsable du master Bio-informatique qui va ouvrir à l'apprentissage. Elle s'est aperçue que pour toute semaine de formation, il faut justifier de 35 heures. Au niveau de la maquette, il n'y a pas 35 heures par semaine. Un autre problème est apparu avec le calendrier : les semaines d'examens ont été positionnées conformément aux examens de la Faculté des Sciences mais cela représente 5 ou 6 semaines, en ajoutant les soutenances, que ne comprennent pas les 35 heures.

**Mme BERARD** voulait savoir s'il y avait une stratégie, au niveau de la Faculté, pour présenter le calendrier des formations par apprentissage. Elle demande s'il est possible de découpler les examens, à savoir que les étudiants de la formation initiale et les apprentis ne passent pas les mêmes examens.

**M. HOFFMANN** répond que les étudiants d'une même UE doivent avoir le même examen : égalité des chances.

**M. MARTIN** souhaite répondre à **Mme BERARD**. **M. HOFFMANN** lui donne la parole.

**M. MARTIN** confirme que cette question se pose au sein de son département qui a fait le choix d'une lecture du crédit, qui est un temps d'enseignement. Ce qui compte est le temps de travail de l'étudiant par crédit ce qui correspond à 25-27 heures : c'est ce que présente le département BE au CFA.

**Mme BERARD** indique que la personne du CFA qui a accompagné l'équipe pédagogique a précisé que les heures devaient être justifiables.

**M. HOFFMANN** propose à **Mme. BERARD** de travailler sur ce point avec **M. MARTIN**, qui maîtrise très bien l'apprentissage, et lui-même.

**Mme BERARD** accepte la proposition avec plaisir.

**g. c. Budget établissement**

**M. HOFFMANN** reprend la remarque faite par **M. BOUBY** en début de séance. Il confirme que l'université a déclaré 11,6 millions d'euros de bénéfice qui correspondent à :

- 4 millions d'euros qui proviennent du tutorat ou autres types de financements du même type,
- 4 millions d'euros qui proviennent de l'apprentissage,

Le reste est dû à une chute des fonctionnements (frais de mission, de bouche, de déplacement, etc).



**M. HOFFMANN** ajoute que la Faculté travaille actuellement sur le Budget Rectificatif 1 (BR1). La composante doit prévoir des équipements de salles, des déménagements, des travaux immobiliers à réaliser et espère pouvoir investir dans ces projets. Pour cela ; **Mme VILLANUEVA-THERON** et **M. GUEVELLOU** travaillent avec la DPIL pour mettre en avant les grands axes importants pour la composante.

**Mme LEREDDE** revient sur le budget excédentaire et demande si la Direction va solliciter les départements pour connaître leurs besoins, ceux qui ont, notamment, pu apparaître avec la crise Covid qui a induit des frais supplémentaires importants.

**M. HOFFMANN** indique que la FdS travaille sur de l'investissement et pas du fonctionnement. Il ajoute que des charges supplémentaires s'annoncent (contre poids de la réforme de la santé, les modifications du master MEEF, ...).

**M. GUEVELLOU** indique que des ajustements sont prévus. Fin juin, la Direction a prévu de se rapprocher des Directeurs de département pour réaliser un ajustement des masses en investissement et en fonctionnement, au vu des taux d'exécution constatés y compris en Central.

**M. GUEVELLOU** insiste, le BR1 est en cours de finalisation auprès des Directions concernées, la DPIL et la DAF ; les besoins portent principalement sur les opérations PPI – équipement du bâtiment 5 notamment -. Il précise par ailleurs que des ajustements seront effectués au titre de l'Apprentissage.

**Mme LEREDDE** remercie **M. HOFFMANN** et **M. GUEVELLOU** pour leur réponse.

**M. HOFFMANN** informe que le budget de la Faculté des Sciences n'a ni diminué ni augmenté. La composante a fait un budget sincère et clair. L'assemblée sera tenue informée du BR1 dès que possible.

**M. BOUBY** précise qu'il a fait une information, il n'a pas parlé du budget de la composante.

**M. BOUBY** s'étonne que personne, au sein du Conseil de la Faculté des Sciences, ne réagisse et ne soit offusqué ! Il dénonce le fait qu'entre janvier et décembre 2020, l'université de Montpellier a économisé de l'argent à cause de la crise sanitaire. Il regrette et ne comprend pas que ce dernier n'ait pas été ciblé pour les étudiants sur les problèmes liés à la crise sanitaire, et qu'il n'ait pas été mis à disposition pour l'achat de matériel afin que les enseignants et les personnels puissent faire leur travail correctement.

**M. BOUBY** ne comprend pas que l'Etablissement se félicite que les étudiants organisent des distributions alimentaires pour d'autres étudiants en difficulté, avec des budgets ridicules.

**M. BOUBY** a l'impression que tout le monde trouve normal que l'Etablissement ait fait des économies et qu'il mette ses économies dans les fonds de roulement afin de prouver au Ministère que l'Université se porte bien.

**M. BOUBY** indique avoir fait remonter ce coup de gueule à la Direction de l'Université en spécifiant que c'était honteux.

**M. MARIN** est également surpris. Il ajoute que l'absence de réaction est due au fait que les personnes ont découvert ces chiffres en début de semaine. Il s'interroge sur la nature de ces économies « sont-elles volontaires ? ». Il se rappelle avoir posé cette question en CAC alors qu'il était Directeur de l'IMAG. Il lui a été répondu que le Covid engendrait beaucoup de coûts et qu'il n'y aurait pas d'économie Covid.

**M. MARIN** se demande s'il y a une volonté de faire des économies parce que l'établissement était en difficulté financière ? Il n'a pas la réponse et pense que cela mérite une analyse sérieuse.

**M. BOUBY** indique que le CA a indiqué qu'il s'agissait essentiellement d'une économie de fluides. Cette économie était prévisible et elle aurait dû être à nouveau fléchée.

Pour **M. BOUBY**, même s'il n'y avait pas eu une telle économie, l'UM aurait dû sortir de l'argent du fond de roulement pour aider ses étudiants et ses personnels en difficulté.

**M. MARIN** pense que l'interprétation de **M. BOUBY** est possible mais il rappelle que lors de la campagne d'emploi il y a eu un report en cascade.

**M. BOUBY** note que les reports datent depuis 2 ans. Il pense que cette économie est due principalement aux économies de fluides, de frais de déplacement, ... « l'établissement savait qu'il allait faire ces économies et il ne les a pas redistribuées ! ».

**M. ROLLAND** demande quel est le budget global de l'Université.

**M. GUEVELLOU** lui répond qu'il est de 460 millions d'euros en dépenses.

**M. BOUBY** ajoute que la masse salariale (qui représente 320 millions d'euros) est comprise dans cette somme.

**M. MARIN** prend **M. HOFFMANN** à témoin, il insiste sur le fait que la Direction de la composante a exprimé l'an dernier à la Direction de l'Université de Montpellier qu'il risquait d'y avoir des économies. Il lui a été répondu que ce ne serait pas le cas car la Covid coûtait cher.

**M. MARIN** répète que la Direction de la FdS a découvert qu'elle avait raison. Il demande à **M. BOUBY** de lui laisser le temps de comprendre, analyser et interagir.

**M. BOUBY** précise qu'il ne s'adresse pas à la Direction de la composante mais à l'auditoire, pour leur signaler que la présidence actuelle n'est pas fiable. Il craint que lors de la mise en place de l'établissement expérimental, les pouvoirs vont être décuplés et ni les élus ni les personnels n'auront la main sur quoi que ce soit...

**M. BOUBY** rappelle, « nous vivons actuellement une situation exceptionnelle où tout le monde galère, les personnels font un travail énorme pour les étudiants et finalement la Direction de l'Université ne fait pas grand-chose. ». Il insiste, il ne parle pas de la Direction de la Faculté des Sciences.

**M. HOFFMANN** précise que le budget sous la responsabilité du Directeur et du Directeur Administratif de la Composante est celui de la composante et non celui de l'Université. Il précise avoir profité de l'information de **M. BOUBY** pour faire un point sur le BR1.

**M. HOFFMANN** espère que l'assemblée a bien entendu les précédents échanges.

Sans autres interventions de la part de l'assemblée, **Monsieur HOFFMANN** suggère que cette séance du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier - **soit levée à 11 heures 25**.

**M. HOFFMANN** remercie l'assemblée de sa présence à ce Conseil.

**M. HOFFMANN** signale que le prochain Conseil se réunira le jeudi 15 avril 2021 prochain à 8h45 en visioconférence. Il rappelle que le Président de l'Université se joindra à l'assemblée pour faire un point sur la construction de l'établissement expérimental Université de Montpellier à 11h.

**Le Président de séance**

**La Secrétaire de séance**

**Alain Hoffmann**

**Sandra Gaucerand**